



Mairie de Presles-en-Brie

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine-et-Marne

La Ville de Presles en Brie Recrute Des Agents recenseurs (H/ F)

Sous la responsabilité du coordonnateur communal, l'agent recenseur participe à la bonne exécution de la campagne de recensement de la population qui doit avoir lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Après une formation obligatoire de deux demi-journées, organisée par l'INSEE début janvier (dates non connues à ce jour) et un repérage sur le terrain des adresses de votre secteur géographique, vous serez amené(e) à recenser leurs habitants.

ACTIVITÉ PRINCIPALES :

- Effectuer une tournée de reconnaissance (repérage) des adresses attribuées.
- Distribuer puis collecter les questionnaires d'enquête des logements attribués, environ 250.
- Inciter les habitants à répondre par internet.
- Suivre de manière méticuleuse l'avancement des réponses papier et internet.
- Relancer les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis.
- Faire remonter les difficultés rencontrées lors de la distribution et de la collecte.
- Informer les interlocuteurs sur le recensement de la population.
- Déposer les réponses papier en mairie de manière régulière.
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des supports.

PROFIL RECHERCHÉ

- Disponibilité impérative en janvier et février.
- Qualités relationnelles appréciées (être à l'aise auprès de différents publics, savoir convaincre).
- Aptitudes administratives (remplissage des questionnaires, mise à jour du carnet de tournée).
- Capacités d'organisation et de méthode.
- Rigueur et persévérance.
- Moralité, neutralité, discrétion.
- Connaissances de base en informatique (pour le recensement par internet).
- Permis B souhaité (déplacements nombreux en fonction de la situation géographique des logements attribués).

Caractéristiques : Disponibilité pendant toute la période du recensement. Mission effectuée essentiellement en fin d'après-midi soirée et le samedi. Déplacements au sein d'un ou deux quartiers de la ville. Rencontre hebdomadaire en mairie avec l'équipe de coordination.

Poste à pourvoir : Au 5 janvier 2026

CDD du 5 janvier au 21 février 2026

Rémunération : forfaitaire

Pour postuler :

Les candidatures sont à adresser (lettre de motivation + CV) à l'attention de Monsieur le Maire

Par courrier : Mairie de Presles en Brie, 6 rue Abel Leblanc 77220 Presles en Brie

✓Par Mail : mairie@preslesenbrie.eu